



Syndicat National
Force Ouvrière
des Lycées et Collèges

Communiqué
du 14/03/2018

Réforme Blanquer du baccalauréat et du lycée

Le décret et les arrêtés présentés aux organisations syndicales le 13 mars

Une seule réponse : retrait !

Le ministre a décidé de passer en force

Le décret et les arrêtés sur la réforme du baccalauréat et du lycée ont été présentés à la commission spécialisée du 13 mars. La FNEC FP-FO a exprimé ses revendications, refusant d'être associée de quelle que manière que ce soit à l'écriture de la réforme. Elle a rappelé les positions de l'interfédérale de l'éducation nationale : « *la réforme du baccalauréat supprime le cadre national du baccalauréat, désormais il ne vaudra plus que ce que vaut la réputation de chaque lycée* » (appel interfédéral du 15 février) et son appel à la grève le 22 mars aux côtés des fonctionnaires.

Le ministre maintient son cap

Le ministre maintient les épreuves anticipées de français et crée une épreuve universelle de philosophie, le « grand oral » et deux épreuves sur les spécialités choisies en terminale. Les 40% restants relèveraient désormais du résultat obtenu aux épreuves communes (30%) en cours d'année de terminale et les notes du livret scolaire de première et terminale (10%). C'est la généralisation des Epreuves en cours d'année en langues à tous les enseignements. Le contrôle continu compte ainsi cinq fois plus que la philosophie, quatre fois plus que les épreuves anticipées de français.

Le ministre peut toujours avancer que les épreuves communes se feront sur une base de sujets issus d'une banque nationale, c'est bien la liquidation du baccalauréat diplôme national que préparent ces projets. Le choix des sujets reviendrait au chef d'établissement et au conseil pédagogique, tout comme les modalités d'anonymisation et de correction des copies ! Chaque Conseil d'administration qui réunit direction, personnels, parents, élèves, chaque conseil pédagogique, aurait aussi à se prononcer sur l'organisation des épreuves. L'autonomie des établissements est confirmée.

Le ministre présentera ses projets au Conseil supérieur de l'éducation le 21 mars.

Mise en concurrence des disciplines et des enseignants entre eux

Tous les lycéens pourraient, dès la première, choisir trois enseignements de spécialité et deux parmi les trois en terminale. Enseignements, et non disciplines : « *Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques* », « *Humanités, littérature et philosophie* », « *Numérique et sciences informatiques* » etc.

Aux questions posées par la FNEC FP-FO, notamment sur l'organisation de ces enseignements et les incidences sur les statuts et les postes, le ministère répond : « *il y a une collaboration à construire dans les établissements (...) une organisation qui prenne en compte plusieurs de nos disciplines actuelles* ». Co-enseignement ? Polyvalence ?

Le lycéen, désormais auto-entrepreneur de son parcours individualisé en fonction des attendus sélectifs post-bac, peut choisir trois spécialités en première, dont une pouvant être abandonnée en terminale. Cela menace directement des heures disciplinaires et des postes.

Le SNFOLC avec la FNEC FP-FO propose appelle les personnels à se réunir en assemblées générales, en heures d'information syndicale, pour décider et préparer la grève le 22 mars à l'appel des fédérations de la fonction publique (FO, CGT, FSU, Solidaires, FAFP, CFE-CGC, CFTC) et des organisations de l'interfédérale nationale du secondaire et du supérieur (FNEC FP-FO, FERC-CGT, FSU, SUD, UNEF, UNL, et les associations ASES, SLU). Le SNFOLC invite les personnels à débattre des suites à donner si le gouvernement ne cède pas, du mouvement d'ensemble interprofessionnel et de la reconduction de la grève.